

CONDITIONS GENERALES DE VENTE A RETOURNER SIGNEES

La **réservation** est considérée comme **définitive** dès que **l'acompte a été perçu** et par la **signature** du client des conditions de vente .

ARRHES Réservation

Un prépaiement équivalant à 100 % de la première nuit sera prélevé par carte ou chèque bancaire par l'hôtel à la réservation et il n'est pas remboursable.

Le règlement de la totalité du séjour partie hébergement et prestations remontées mécaniques ,des locations matériels de ski est demandé **IMPERATIVEMENT 30 jours avant l'arrivée**, le dossier complet du client sera à disposition à l'hôtel au moment de la remise des clés. Aucune vente de prestation ne s'effectue sur place; si besoin, les forfaits remontées mécaniques, location de matériel supplémentaires seront achetés sur place par le client **au tarif public auprès des prestataires concernés**. L'Hôtel Bellachat ne peut être tenu responsable du fait des circonstances de force majeure, cas fortuit, fait de tiers ou défaillance d'un prestataire.

PRIX Toute inscription est considérée comme définitive à réception de l'acompte. **Si règlement par carte bancaire prélèvement à distance merci de nous donner un accord écrit** (mail, fax,) et de nous communiquer les coordonnées de la carte uniquement par téléphone Les prestations sont proposées pour **une durée déterminée et un nombre de personnes déterminé (enfants inclus)** selon les termes de la réservation. Toute prestation non intégrée dans la facture sera à régler directement au prestataire concerné au tarif en vigueur.(taxe de séjour, extras ...)

ASSURANCE

Il appartient au client de se garantir contre les risques locatifs qu'il peut encourir (vérifier s'il possède une Assurance « Villégiature »). L'hôtel Bellachat se dégage toute responsabilité en cas de vol, détérioration et cambriolage des lieux loués.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit Si le client ne prend pas possession de l'hébergement prévu à la date de début du contrat, cet hébergement peut être reloué immédiatement. Le client resterait tenu au paiement du solde du contrat , si celui-ci n'est pas reloué. S'il est en partie reloué, seule la différence resterait à la charge du client défaillant.

RESPONSABILITES

Pour l'exécution du contrat , l'hôtel Bellachat fait appel à plusieurs catégories de prestataires de services et ne saurait être confondu avec ceux-ci qui conservent en tout état de cause, à l'égard de tout client, les responsabilités propres à leur activité, aux termes des statuts qui les régissent et de leur législation. L'hôtel Bellachat n'interviendra dans aucun litige entre le client et le prestataire. Dans cet ordre d'idée, l'hôtel ne peut être tenu pour responsable et le client ne peut prétendre à aucune indemnité en cas de défaillance du prestataire ou de force majeure. En aucun cas l'hôtel Bellachat ne peut être tenu pour responsable du fait des circonstances de force majeure, cas fortuit ou fait de tiers.

INTERRUPTION DE SEJOUR

Tout séjour interrompu ou toute prestation non utilisée après la date de prise d'effet (le 1^{er} jour) , du fait du client, pour quelque raison que ce soit, ne peut donner lieu à quelconque remboursement.

En cas de contestation, le Tribunal d'Annecy est reconnu comme seul compétent.

Le locataire, après avoir pris connaissance des conditions générales, les accepte et signe en connaissance de cause.

Date

lu et approuvé

signature

SARL Hôtel BELLACHAT 3815 Route des Confins 74220 LA CLUSAZ

Établissement habilité Tourisme par arrêté préfectoral N° HA.074.08,0006